

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

		POMMES DE TERRE (PTS)					
Période d'assurance	1 ^{er} août au 31 juillet						
Minimum assurable	10 hectares annuellement						
Limite de protection	Rendement (kg/ha) 2009-2010 : 22 825 kg/ha 2010-2011 : 26 959 kg/ha 2011-2012 : 29 793 kg/ha Rendement (qt/ha) 2009-2010 : 503,20 qt/ha 2010-2011 : 594,34 qt/ha 2011-2012 : 656,84 qt/ha						
Calendrier de paiement	21 Janvier (45 %) - 21 Mai (70 %) - Novembre (FINAL)						
Année d'assurance	2009-2010 (Final)		2010-2011		2011-2012 ⁽³⁾		
Rendement du modèle	22 825 kg/ha		26 959 kg/ha		29 793 kg/ha		
	\$/100 lb	\$/ha	\$/100 lb	\$/ha	\$/100 lb	\$/ha	
Revenu stabilisé	11,11	5 589,30	7,40	4 395,46	9,90	6 500,17	
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾	10,26	5 164,26	5,83	3 464,55	7,41	4 867,35	
Prix du marché	11,11	5 590,57	12,52	7 441,15	16,80	11 034,98	
Compensation totale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1 ^{re} avance							
2 ^e avance							
3 ^e avance							
FINAL							
TOTAL versé à ce jour		0,00		0,00		0,00	
Compensation résiduelle		0,00		0,00		0,00	
Nombre d'adhérents	178		165		155		
Unités compensables	11 929 ha		12 282 ha		12 736 ha		
Contribution totale ASRA ⁽²⁾		41,09		9,31		13,33	
Moins contribution additionnelle à l'ASRA		0,00				0,00	
Moins Aide de transition fédérale		0,00				0,00	
Contribution nette ASRA après crédits		41,09				13,33	
1 ^{re} retenue	Déc 09	153,59	Janv 11	14,45	Déc 11	13,33	
2 ^e retenue	Mai 10	-112,50	Déc 11	-5,14			
3 ^e retenue							
4 ^e retenue							
TOTAL retenu à ce jour		41,09		9,31		13,33	
Contribution résiduelle		0,00		0,00		0,00	
Unités cotisables	12 148 ha		12 282 ha		12 805 ha		
REMARQUES	(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants : 2009-2010 : Agri-invest. 2009 2010-2011 : Agri-invest. 2010 et Agri-Québec 2010 2011-2012 : Agri-invest. 2011 et Agri-Québec 2011						
	(2) Taux de contribution pour les unités excédant 294,2 ha : 2010-2011 : 9,31 \$/ha 2011-2012 : 17,17 \$/ha						
(3) Le taux de contribution unitaire (13,47 \$/ha) est ajusté par un ratio résultant de la division de la limite collective par le nombre d'unités compensables.							
Mise à jour des prévisions de compensation : 5 décembre 2011							

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 5 décembre 2011